

## Index égalité Femme-Homme, SELP obtient

# 91/100



Conformément aux dispositions de la loi Avenir, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SELP publie désormais son Index d'égalité femmes-hommes.

Cet Index de l'égalité a été conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

**Pour l'année 2025, SELP obtient le score de 91/100, illustrant les résultats positifs des actions menées en faveur de l'égalité professionnelle**

Ce résultat témoigne de la politique volontariste engagée par SELP. Depuis 10 ans, la part des femmes parmi l'effectif de l'entreprise se maintient à plus de 43%.

Cette politique en faveur de l'égalité femmes-hommes s'inscrit pleinement en cohérence avec les valeurs de SELP et l'importance accordée aux relations humaines dans l'entreprise.

*\* Score obtenu par SELP SAS durant la période de référence : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.*

*Résultats de tous les indicateurs :*

*Indicateur d'écart de rémunération : 36/40*

*Indicateur d'écart du taux d'augmentation : 35/35*

*Indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10*

*Indicateur relatif au pourcentage de salariée ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congés de maternité : 15.*